Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-282900448-20260902-BCA67_2026-DE

SDIS 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à dix heures, le Bureau du Conseil d'administration convoqué le neuf juillet deux mille vingt-six, constitué par délibérations du Conseil d'administration n° 2026 CA 18 du dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni pour examiner les questions entrant dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par délibération du Conseil d'administration n° 2026 CA 20 du dix-huit juin deux mille vingt-six.

Etaient présents :

Lédie LE HIR	1ère Vice-présidente
Viviane GODEBERT	2ème Vice-présidente
Barthélémy GONELLA	5ème membre

Absents excusés :

Maël DE CALAN	Président
Nathalie CARROT-TANNEAU	3ème Vice-présidente

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-282900448-20260902-BCA67_2026-DE

Délibération n° 2026 BCA 67

OBJET : APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS INFIRMIERS : AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1424-30,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à 2161-5, et R.2113-4 à R.2113-6,

Vu la délibération n°2026 CA 20 du Conseil d'administration du SDIS du Finistère du 18 juin 2026 relative à la délégation d'attribution du Conseil d'administration à son bureau,

Vu la délibération n°2026 CA 15 du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère du 18 mars 2026 relative à l'adoption du budget primitif pour l'année 2026,

Vu l'arrêté n° 704/2026 du 19 juin 2026 du Président du Conseil d'administration relatif à la délégation de fonctions et de signature accordée à Madame Lédie LE HIR, 1ère vice-présidente,

Vu le rapport du Président,

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un autre vice-président,

Considérant que le budget primitif du SDIS 29 pour l'année 2026 a prévu l'inscription de 110 000 € pour l'acquisition de 2 Véhicules Légers Infirmiers (VLI) appartenant à la famille d'achat des véhicules < 3,5 T,

Considérant la nature de cet achat, celui-ci se fera sous la forme juridique d'un appel d'offres ouvert de tranche ferme pour chaque VLI,

Les membres du Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorisent le Président du Conseil d'Administration ou la 1ère vice-présidente dans le cadre de ses délégations :

- à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de Véhicules Légers Infirmiers,
- à signer le marché correspondant.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-282900448-20260902-BCA67_2026-DE

Fait et délibéré les mois jour et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pour le Président du Conseil
d'administration absent,

La 1ère vice-présidente,
Lédie LE HIR

